

## **Avenant n°34**

### **A la convention collective nationale des casinos du 29 mars 2002**

---

#### Article 1

Le présent accord s'applique à l'ensemble des entreprises relevant du champ d'application des casinos en France métropolitaine et dans les DROM.

Conformément aux dispositions de l'article L.2261-23-1 du Code du travail, les parties signataires du présent avenant stipulent que ses dispositions s'appliquent aux entreprises de moins de 50 salariés et qu'il n'est pas nécessaire d'inclure une stipulation spécifique.

#### Article 2

Il vise à réévaluer *les grilles des rémunérations minimales mensuelles brutes garanties aux personnels des activités machines à sous, accueil, gestion, technique et spectacle (annexe 1) et celle du personnel de la restauration-hôtellerie (annexe 2)*, selon les annexes 1 et 2 jointes.

#### Article 3

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée et s'appliquera au 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la publication de son arrêté d'extension au Journal Officiel.

#### Article 4

Il fera l'objet des formalités de dépôt prévues à l'article L 2231-6, L 2261-1 et D 2231-2 du Code de travail ainsi que d'une demande d'extension.

Fait à Paris, le 18 décembre 2023

Pour "Casinos de France"

Pour la Fédération des Services CFDT

Pour INOVA CFE-CGC Fédération des Métiers  
des Casinos, Restauration Collective et Rapide,  
Hôtellerie, Cafés, Restauration, Loisirs & Sports

Pour la CFTC-CSFV Fédération des Syndicats  
Commerce, Services et Force de Vente

## AVENANT N°34

GRILLE DES REMUNERATIONS MINIMALES MENSUELLES BRUTES GARANTIES AUX PERSONNELS DES ACTIVITÉS SUIVANTES :  
MACHINES A SOUS, ACCUEIL, GESTION, TECHNIQUE ET SPECTACLE

NIVEAUX	INDICES	FILIERES ET EMPLOIS REPERES CORRESPONDANTS	A compter du 1er jour du mois suivant la publication au Journal Officiel de son arrêté d'extension  (en euros)
NIVEAU 1	100	. <u>Machines à sous</u> : Equipier, Contrôleur des entrées . <u>Accueil</u> : Chasseur, Hôtesse, Vestiaire . <u>Gestion</u> : Employé de bureau . <u>Technique</u> : Agent d'entretien, Equipier . <u>Spectacle</u> : Ouvreuse, Aide-accessoiriste	1 800
	105	. <u>Machines à sous</u> : Hôte - Hôtesse . <u>Technique</u> : Agent technique - Contrôleur vidéo	1 810
NIVEAU 2	110	. <u>Machines à sous</u> : Contrôleur chargé de la sécurité, Changeur traiteur de monnaie, Mécanicien assistant clientèle . <u>Accueil</u> : Hôtesse, Standardiste, Voiturier, Agent de sécurité . <u>Gestion</u> : Secrétaire dactylo, Aide comptable, Assistant contrôleur . <u>Technique</u> : Ouvrier, Agent technique . <u>Spectacle</u> : Régie lumière et son, Assistant opérateur, Accessoiriste - Caissier	1 820
	115	. <u>Machines à sous</u> : Caissier, Technicien	1 830
	120	. <u>Gestion</u> : Comptable débutant, Technicien paie débutant . <u>Spectacle</u> : Opérateur	1 845
NIVEAU 3	130	. <u>Gestion</u> : Comptable confirmé, Technicien paie confirmé, Assistant commercial . <u>Technique</u> : Chef d'équipe entretien (eff.<5), Opérateur vidéo . <u>Spectacle</u> : animateur, Disc-jokey, Musicien, Artiste	1 860
	135	. <u>Machines à sous</u> : Responsables des contrôleurs chargés de la sécurité, Responsable de caisse, Responsable technique . <u>Accueil</u> : Responsable sécurité (Eff.<5), Responsable accueil (Eff.<5)	1 900
	140	. <u>Machines à sous</u> : Contrôleur auditeur	1 971
NIVEAU 4	155	. <u>Machines à sous</u> : Chef caissier . <u>Accueil</u> : Responsable sécurité (eff.>5), Responsable accueil (Eff.>5) . <u>Gestion</u> : Assistant de direction commercial, Agent informatique, Responsable paie . <u>Technique</u> : Chef d'équipe entretien (Eff.>5) - Chef d'équipe vidéo, Responsable maintenance	2 185
NIVEAU 5	175	. <u>Machines à sous</u> : Membre du comité de direction débutant (Eff.<10) . <u>Gestion</u> : Comptable principal . <u>Technique</u> : Responsable vidéo . <u>Spectacle</u> : Régisseur	2 491
NIVEAU 6	205	. <u>Machines à sous</u> : M.C.D. confirmé (Eff.>10), Sous-directeur, Directeur . <u>Gestion</u> : Contrôleur de gestion, Responsable administratif et comptable, Responsable informatique, Responsable commercial, Chef comptable, Responsable du personnel . <u>Technique</u> : Directeur technique débutant . <u>Spectacle</u> : Directeur artistique	2 901
NIVEAU 7	230	. <u>Machines à sous</u> : Directeur des M.A.S., Directeur des jeux de table . <u>Gestion</u> : Directeur des ressources humaines, Directeur administratif et financier . <u>Technique</u> : Directeur technique	3 229

18 décembre 2023